



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Introduction de la Convention 2015

Stéphane FANTUZ, Président du FIF PL

En premier lieu, je tiens à rappeler que le FIF PL a vocation à être un outil au service des professions libérales. Nous sommes soumis à deux principaux enjeux :

- former le plus grand nombre de professionnels libéraux ;
- faire en sorte que la formation professionnelle puisse atteindre le plus grand possible de familles de professions libérales.

En interne, nous nous devons également de nous doter des outils les plus performants afin de nous acquitter de nos tâches le plus efficacement possible. À titre d'exemple, l'an dernier, nous avons dû gérer 120 000 dossiers, soit 10 000 de plus que l'an dernier. Ces enjeux ont pu être gérés grâce à l'augmentation de la cotisation. À ce sujet, je rappelle que dans l'hypothèse où nous ne consommerions pas l'intégralité de notre dotation, nous serions tenus de reverser notre excès de trésorerie à l'État ! Naturellement, nous devons également veiller à éviter l'écueil inverse qui consisterait à surconsommer.

En 22 ans d'existence, nous sommes passés de l'ère du papier à celle du tout numérique, ce qui a supposé de basculer dans un mode de fonctionnement entièrement différent. Cette numérisation doit à présent s'étendre aux utilisateurs des services du FIF PL dans les dossiers de prise en charge. Cette étape sera franchie le 1^{er} septembre.

Pendant longtemps, nous avons eu tendance à ne nous considérer que comme un organe technique n'ayant pas réellement pas vocation à communiquer. Tel n'est plus le cas aujourd'hui et c'est dans le cadre de cette volonté de communiquer que nous avons organisé cette Convention. C'est également dans le cadre de cette volonté que nous avons décidé de nous doter d'un nouveau logo afin d'améliorer notre image.

Le nouveau logo est présenté aux participants sur vidéo.

Ce logo a l'avantage d'être nettement plus vivant et coloré que le précédent, qui datait de l'origine du FIF PL.

Retour sur l'activité du FIF PL en 2014

Intervenants :

- *Philippe DENRY, Secrétaire Général du FIF PL*
- *Gérard BRANDELY, Trésorier du FIF PL*
- *Me Philippe KLEIN, Trésorier Adjoint du FIF PL*
- *Philippe LALOUM, Directeur Général du FIF PL*

En préambule, une vidéo est diffusée afin de dresser un bilan synthétique de l'année 2014.

Philippe DENRY

Suite à la Convention de Marseille, nous avons décidé de communiquer davantage, que les nouvelles soient bonnes ou moins bonnes. En ce qui concerne la gouvernance du FIF PL, je rappelle que nous sommes organisés en quatre sections (Santé, Juridique, Technique, Cadre de vie). Notre souci permanent est de travailler de façon transparente et collective.

Cette gouvernance repose sur trois organes :

- **Le Conseil de gestion**

Il s'agit d'une structure décisionnaire en charge de la détermination des grandes orientations. Il se réunit trois ou quatre fois par an.

- **Les quatre sections**

Chacune d'elles élit un Bureau et un Président. Elles se réunissent quatre à six fois par an. Les sections ont une mission de suivi budgétaire, d'identification des nouvelles demandes et de conduite de projets interprofessionnels.

- **Le Bureau**

Il se compose de huit membres dont la moitié rassemble les Présidents des quatre sections. Les quatre autres sont désignés par l'UNAPL. Le Bureau a pour mission de préparer certains dossiers en amont du travail du Conseil de gestion, dans un souci de prise en compte des attentes du terrain.

Sylvie FONTLUPT

Jusqu'à présent, cette gouvernance a fait la preuve de son efficacité. Mais quelles sont les conséquences de la nette augmentation du volume de flux à gérer ?

Philippe LALOUM

Cette augmentation a commencé à se manifester dès 2013. Notre première décision a consisté à étoffer nos effectifs afin de mieux gérer les flux de dossiers. Parallèlement, nous avons également modernisé nos outils informatiques, à commencer par notre logiciel de gestion et notre outil de GED (gestion électronique des documents).

Sylvie FONTLUPT

Comment les fonds du FIF PL sont-ils utilisés ?

Gérard BRANDELY

Nous avons un service comptable dédié et disposons d'un certain nombre d'outils informatiques qui nous permettent de nous acquitter de nos tâches de surveillance et d'enregistrement. Nous avons une claire répartition des rôles en ce qui concerne la gestion des engagements et la vérification des dépenses correspondantes. Nous nous efforçons évidemment de faire en sorte que la plus grande partie de nos financements bénéficient aux actions de formation.

Sylvie FONTLUPT

À qui le FIF PL doit-il des comptes ?

Me Philippe KLEIN

La saisie des dossiers fait l'objet d'un premier contrôle en interne afin de s'assurer de leur conformité aux règles de l'Urssaf. Nous avons également un contrôleur interne en charge d'identifier d'éventuelles fraudes.

En ce qui concerne les finances générales du FIF PL, le premier niveau de contrôle s'opère au niveau des sections. Le deuxième contrôle s'effectue au niveau du Bureau avec le soutien du service comptable. Ensuite a lieu un contrôle externe assuré par les experts-comptables et par le Commissaire aux comptes. Enfin, le dernier niveau de contrôle se situe au niveau du Conseil de gestion et, éventuellement, de la DGEFP.

Sylvie FONTLUPT

Quelles ont été les priorités de 2014 en matière de prise en charge ?

Philippe DENRY

En 2014, nous avons commencé à prendre en charge certains types de formations pour la première fois (VAE, formations longue durée, etc.). Notre mode de gestion est suffisamment souple pour pouvoir adapter le dispositif en cours d'année, en cas de besoin.

Les axes et priorités 2015 du FIF PL

Intervenants :

- *Jean-François SABIA, Président de la section Cadre de vie*
- *Me Laurence ACQUAVIVA-FRANCESCHI, Présidente de la section Juridique*
- *Dr Bernard DUCHAUSSOIS, Président de la section Santé*
- *Pierre JAEGER, Président de la section Technique*

Sylvie FONTLUPT

Comment fonctionne exactement une section au quotidien ?

Pierre JAEGER

Chacune des quatre sections est différente et s'organise de façon spécifique. La section compte un certain nombre de collaborateurs, dont le rôle est de préparer les dossiers en amont, en lien avec les élus. Les deux sections gérant le plus grand nombre de dossiers et comptant les effectifs les plus étoffés sont la section Santé et la section Technique, sachant qu'une grande section peut gérer jusqu'à 40 000 dossiers par an. Pour assurer leur tâche de traitement des demandes, les collaborateurs doivent être titulaires de la délégation nécessaire. Parallèlement, ce travail de traitement peut également être assuré par les élus.

Sylvie FONTLUPT

En fonction de quels critères décidez-vous de valider une demande ou pas ?

Pierre JAEGER

Les critères sont renouvelés tous les ans, sachant que nous travaillons dans le cadre d'une enveloppe fermée.

Jean-François SABIA

Le travail d'élaboration des critères s'effectue en lien avec les représentants des organisations professionnelles, afin de bien prendre en compte les attentes nécessairement différentes de l'ensemble des familles professionnelles représentées. Des procédures *ad hoc* ont été mises en place afin d'éviter tout risque de dérive. Pour le FIF PL, il est essentiel de recevoir des informations précises de la part des syndicats, d'où la volonté du Bureau de lancer une action visant à fluidifier la communication, tout en conservant cette orientation interprofessionnelle qui est la raison d'être du FIF PL.

Sylvie FONTLUPT

Quel est le bilan des fonds spécifiques ?

Dr Bernard DUCHAUSSOIS

Ces fonds ont été débloqués suite au séminaire de Bordeaux afin de répondre à des attentes exprimées avec de plus en plus d'insistance par bon nombre de professionnels libéraux. Le bilan est à la hauteur des attentes.

Sylvie FONTLUPT

Qu'en est-il des formations digitales ?

Me Laurence ACQUAVIVA-FRANCESCHI

Le FIF PL a lancé le concept des formations ouvertes à distance en 2009. Elles demeurent minoritaires, mais connaissent un développement constant. Des critères spécifiques ont été mis

en place sur ces formations, notamment en matière de contrôles intermédiaires. Ces critères continuent à être affinés.

Sylvie FONTLUPT

Quelles sont les priorités 2015 ?

Me Laurence ACQUAVIVA-FRANCESCHI

L'une de ces priorités concerne la dématérialisation des process. Ainsi, les demandes seront désormais adressées via un formulaire électronique saisi directement en ligne. Cette démarche présupposera la création d'un compte par le professionnel libéral, moyennant la saisie de son code Siret. Une fois le compte créé, la demande de prise en charge peut être saisie. Ce nouveau mode opératoire permettra un traitement des demandes bien plus rapide. Naturellement, cette dématérialisation n'interdit nullement aux professionnels libéraux de contacter le FIF PL en cas de besoin d'informations. En 2013, 19 % des demandes s'effectuaient par voie numérique. Ce taux est passé à 30 % en 2014 et il est de 45 % aujourd'hui. À compter du 1^{er} septembre, le fonctionnement sera intégralement dématérialisé.

Sylvie FONTLUPT

Je passe à présent la parole aux participants pour d'éventuelles questions.

De la salle

Quel changement apporte la dématérialisation en cas de subrogation ?

Philippe LALOUM

Si la demande est jugée conforme aux critères, elle sera traitée normalement. Le cas échéant, elle pourra être traitée par une Commission professionnelle, mais toujours en mode dématérialisé.

De la salle

Qu'est-il prévu au sujet des professionnels libéraux allergiques à Internet ?

Sylvie FONTLUPT

À titre exceptionnel, il demeurera possible de travailler par voie téléphonique ou même par courrier. Mais dans l'absolu, le recours aux outils numériques est de plus en plus incontournable.

Table ronde : Le rôle du FIF PL comme soutien à la performance et à la compétitivité des professionnels libéraux

Intervenants :

- Stéphane FANTUZ, Président du FIF PL
- Dr Michel CHASSANG, Président de l'UNAPL
- Philippe GAERTNER, Président de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France
- Pascal ASSELIN, Représentant l'Union Nationale des Économistes de la Construction
- Me Louis-Georges BARRET, Président de la Confédération Nationale des Avocats

- *Nicole CALVINHAC, Représentante de l'Institut Français des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes*

Sylvie FONTLUPT

Quelles sont les circonstances qui ont conduit l'UNAPL à fonder le FIF PL ?

Dr Michel CHASSANG

Cette initiative remonte à 1977. Nous sommes partis d'une poignée de syndicats membres à 67 aujourd'hui. Dès l'origine, chacune des actuelles quatre familles professionnelles était représentée. La mission du FIF PL est de défendre les intérêts des professions libérales vis-à-vis de l'ensemble de leurs interlocuteurs, à commencer par les pouvoirs publics, avec un impératif méthodologique qui est celui de l'interprofessionnalité. Nôtre rôle d'employeur et de représentant d'employeurs nous a également conduits à créer l'OPCA PL, ainsi que de nombreux autres organismes. Nous nous efforçons de travailler dans un esprit d'indépendance, de proximité et de responsabilité. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un certain nombre de grandes questions, notamment en ce qui concerne la question de la certification ou encore l'attitude à adopter vis-à-vis des professions libérales non réglementées qui ont actuellement tendance à se multiplier.

Sylvie FONTLUPT

Comment les professions libérales utilisent-elles la formation professionnelle continue et quel usage en font-elles ?

À titre illustratif, le témoignage de Silke Remigy – avocate franco-allemande – est diffusé en vidéo.

Me Louis-Georges BARRET

Si nous avons réellement la volonté de nous développer et de conquérir de nouveaux marchés, la formation apparaît clairement comme le combat d'excellence. Or, dans ce domaine, je considère que les avocats ont un rôle pilote à jouer, notamment dans le cadre du développement des MARC (Modes Alternatifs de Règlement des Conflits).

Sylvie FONTLUPT

Au niveau européen, une formation est considérée comme formation professionnelle continue à partir de 40 heures par an. Ce seuil vous semble-t-il satisfaisant ?

Stéphane FANTUZ

Chacun a vocation à mettre en place ses propres règles. À notre niveau, la priorité est d'investir dans la "*matière grise*". C'est dans ce domaine que nous devons apporter le meilleur soutien possible aux professionnels libéraux, ce qui nous impose d'être en mesure de mobiliser le plus de ressources possible.

Sylvie FONTLUPT

La formation professionnelle peut également constituer un gage de sécurité et de qualité.

Nicole CALVINHAC

En effet. Ce principe trouve d'ailleurs une illustration très claire chez les experts-comptables et les Commissaires aux comptes, qui sont tenus de mettre constamment leurs connaissances à jour, sauf à courir le risque de devenir des dangers pour leurs clients.

Pascal ASSELIN

En ce qui nous concerne, nous sommes tenus de suivre un minimum de 120 heures de formation tous les quatre ans. Notre Code de déontologie exige de nous que fassions preuve d'exemplarité, ce qui passe par la formation.

Stéphane FANTUZ

J'ajoute que nous avons réellement vocation à attirer le plus grand nombre possible de jeunes diplômés à fort potentiel vers les professions libérales, ce qui nous amène non seulement à les former, mais également à leur prodiguer des conseils à vocation très pratique afin de faciliter leur installation.

À titre illustratif, le témoignage de Benjamin Houllbec – professeur d'anglais à domicile sous statut d'autoentrepreneur – est diffusé en vidéo.

Stéphane FANTUZ

Ce témoignage est intéressant car il illustre le fait qu'une demande peut être exprimée directement à titre individuel, mais également à travers un organisme de formation, à charge pour ce dernier de transmettre au FIF PL le budget et le nombre de participants.

Philippe GAERTNER

Dans le domaine de la santé, nous sommes pour l'essentiel des professions réglementées, ce qui confère à la formation une dimension cruciale. Or ce domaine compte un grand nombre de très petites structures, ce qui nécessite une démarche de mutualisation afin de favoriser l'accès à la formation. Je tiens à remercier Stéphane Fantuz pour ses efforts en vue d'augmenter la cotisation, ce qui correspondait à une réelle nécessité. En effet, seule la formation est à même de maintenir notre capacité à nous conformer aux diverses réglementations, lesquelles n'ont pas vocation à nous protéger, mais à protéger nos clients et nos patients.

Par ailleurs, je regrette le manque de transversalité entre le professionnel libéral et les salariés ayant les mêmes diplômes. Je tiens à souligner qu'à mes yeux, un bon pharmacien n'est pas seulement un professionnel connaissant bien l'ensemble des molécules, mais est également un bon chef d'entreprise.

Sylvie FONTLUPT

Ne serait-il pas pertinent de rendre obligatoire un stage de formation avant l'entrée dans une profession libérale ?

Dr Michel CHASSANG

Il est vrai que la formation académique délivrée à l'Université ne suffit pas à prendre la pleine mesure de l'ensemble des contraintes auxquelles est soumis un professionnel libéral. Or cet enjeu pose la question des moyens, donc celle d'une augmentation des cotisations. À ce sujet, je rappelle que l'intérêt de cette cotisation réside dans le fait qu'elle nous garantit une totale indépendance dans notre action. Toutefois, cette bataille est encore loin d'être gagnée.

Stéphane FANTUZ

Je tiens à préciser que notre démarche ne consiste pas à être dans le "*toujours plus*". Le fait d'assumer ses responsabilités présuppose de fixer un seuil critique à ne pas dépasser.

Sylvie FONTLUPT

Comment valoriser le professionnel après sa formation ?

Me Louis-Georges BARRET

Cette valorisation est indispensable afin de garantir l'atteinte et le maintien de l'excellence. Elle permet également de mieux nous opposer aux pouvoirs publics lorsqu'ils s'en prennent à nous, comme ils l'ont récemment fait et risquent de le faire à nouveau au cours des prochains mois.

Pascal ASSELIN

Au-delà des indiscutables avantages inhérents à la formation, je tiens à souligner qu'elle contribue également à donner du sens et de l'épanouissement à notre vie professionnelle, ce qui est loin d'être neutre lorsqu'il s'agit d'attirer des jeunes vers nos professions.

Dr Michel CHASSANG

Pascal a entièrement raison d'aborder le sujet de l'attractivité des professions libérales aux yeux des jeunes. Ce débat nous amène également à soulever d'autres questions, telle que celle de la protection sociale des professions libérales, et en particulier la prévoyance.

Stéphane FANTUZ

Nous avons tous à cœur de maintenir l'individualité qui caractérise nos professions libérales, mais parfois, nous pouvons également avoir intérêt à oublier nos intérêts individuels et à raisonner collectif.

Conclusion de la Convention 2015

Stéphane FANTUZ, Président du FIF PL

Je voudrais remercier chacun d'entre vous pour votre présence à cette Convention, et en particulier les personnes ayant pris part aux tables rondes. Nous souhaitons rester le plus longtemps possible au service de l'ensemble des professionnels libéraux que vous êtes.

Merci à tous.